

**19 FEVRIER 2004. - Ordonnance modifiant l'ordonnance du 13 avril 1995 relative à la pension des membres du personnel de l'agence régionale pour la propreté et du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (1)**

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Art. 2. L'ordonnance du 13 avril 1995 relative à la pension des membres du personnel de l'Agence régionale pour la propreté et du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale est complétée par un article 2bis libellé comme suit :

« Article 2bis. - L'Agence régionale pour la propreté et le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente sont autorisés à bénéficier des dispositions de la loi du 14 avril 1965 établissant certaines relations entre les divers régimes de pensions du secteur public. ».

Art. 3. La présente ordonnance produit ses effets le 3 juillet 1995.

Promulguons la présente ordonnance, ordonnons qu'elle soit publiée au Moniteur belge.

Donné à Bruxelles, le 19 février 2004.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique

J. SIMONET

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

J. CHABERT

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, l'Energie et du Logement

E. TOMAS

Le Ministre du Gouvernement la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures

G. VANHENGEL

Le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur

D. GOSUIN

---

Note

(1) Documents du Conseil :

Session ordinaire 2003/2004

A-482/1 Projet d'ordonnance

A-482/2 Rapport

Compte rendu intégral :

Discussion et adaptation : séance du vendredi 6 février 2004.